

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le sile internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale							
Date de réception : 13/09/2022	Dossier complet le : 14/10/2022		№ d'enregistrement : 2022 - 0555				
1. Intitulé du projet Intégration d'une activité de déconditionnement de biodéchets et déchets verts sur le CVO du Robert							
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)				
2.1 Personne physique  Nom  Prénom							
2.2 Personne morale  Dénomination ou raison sociale  Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale  RCS / SIRET  3 3 1 3 3 0 1	IDEX ENVIRONNEMENT ANGIBAUD Denis Directeu  7 5 0 0 0 8 3	ır usine Forme juridique	Société par actior				
	z à votre demande l'ani						
3. Catégorie(s) applicable(s) du tablec	ou des seuils et critères ann dimensionnement correspo	exé à l'article R. 12 ndant du projet	22-2 du code de l'environnement et				
N° de catégorie et sous-catégorie			s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)				
1°a	Rubrique 2791 : Autorisatio plastiques dans les déchets 10t/j)						
	4. Caractéristiques génér	ales du projet					
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition Le projet concerne l'intégration sur le Centre de Valorisation Organique du Robert de deux activités classées sous la même rubrique ICPE (2791) mais distinctes :  - réception et déconditionnement de biodéchets (Déchets Industriels Commerciaux & Sous-Produits Animaux de catégorie 2&3) pour envoi de la pulpe en méthanisation. La capacité d'accueil et de traitement de ces biodéchets est de 22 t / jour.  - réception et tri des sacs plastiques présents dans les déchets verts afin d'assurer la bonne qualité des entrants en compostage. Le flux à trier représente 15 000 t/an soit 60 t/jour.							

### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est double :

- proposer une solution de valorisation pour les DIC et SPAN sur l'île en permettant d'augmenter la production de biogaz du CVO
- garantir la qualité du compost produit du CVO malgré des entrants comportant de nombreux refus

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

- Déconditionnement

La presse déconditionneuse est d'ores et déjà sur le site. Elle est implantée dans le Hall 7 existant.

- Tri des déchets verts

Le tri des déchets verts ne nécessite pas de travaux spécifiques car il est réalisé sur une zone du site déjà existante

## 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

> Réception biodéchets DIC & SPAN

Les déchets sont réceptionnés au sol dans le hall 7. Une aire de réception dédiée des camions est prévue. Une fois réceptionnés, triés et désemballés, ces déchets sont stockés en vrac dans un silo en béton situé dans ce même hall 7.

> Déconditionnement DIC & SPAN

Les déchets présents dans le silo sont ensuite repris au godet par une chargeuse pour alimenter une presse déconditionneuse, située également dans le hall 7 entre la cuve de stockage des lixiviats et les digesteurs.

La pulpe issue de la presse est envoyée via des pompes vers une trémie intermédiaire de stockage qui servira à l'alimentation des digesteurs. Les refus sont renvoyés dans un box béton avant évacuation vers les filières d'élimination identifiées.

> Tri des plastiques dans les déchets verts

Le tri des plastiques sera réalisé au niveau de la plateforme Felix. Le tri sera effectué à l'aide du pelle à grappin. Les sacs triés seront chargés dans une benne 30 m3 avant évacuation vers un exutoire dédié (ISDND du Petit Galion ou l'incinérateur de Fort de France). Le flux propre sera transféré vers le hall 3 du CVO pour broyage

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)							
4.5 Dimensions et caractéristiques du proje	et et superficie globale de l'opération - pré	ciser les unités de mesure utilisées					
Grandeu	rs caractéristiques	Valeur(s)					
Tonnages Déchets verts à trier Tonnages de biodéchets à décondtionner Superficie dédiée à la réception et au déco Superficie dédiée à la réception et au tri d	onditionnement des DIC & SPAN es sacs plastiques dans les déchets verts	60 t / j 22 t / j 1230 m <sup>2</sup> 1 500 m <sup>2</sup>					
Surface totale du	projet	2730 m²					
superficie totale	projet des parcelles autori	sies 3,57 ha.					
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)	Coordonnées nées ranhiques! Long	°'"E Lat°'"N					
d'implantation							
97231 LE ROBERT; LE ROBERT	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:						
S 1033		0 ' "					
	Point de départ : Long°' Lat°'"_  Point d'arrivée : Long°'" Lat°'"_						
S 1162	Communes traversées :						
S 1160							
		. Kr. 3					
	*p						
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6							
4.7 S'agit-II d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui X Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-II fait l'objet d'une évaluation Oui X Non environnementale ?							
4.7.2 Si oul, décrivez sommairement le différentes composantes de votre pro indiquez à quelle date il a été autorise	et méthanisation de biodéch fractions fermentescibles de industriels et effluents d'élev autorisée est de 176 tonnes de tonnes de déchets pour la m d'un moteur biogaz et d'une	ganique est une installation de compostage nets ménagers et industriels (déchets verts, s ordures ménagères et des déchets yage,). La capacité maximale journalière de déchets pour le compostage et de 169 néthanisation. Le site dispose également e torchère de 1,74 MW chacun.					
		Le site dispose de son autorisation d'exploiter depuis 2004 complété par plusieurs arrêtés préfectoraux complémentaires :					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		$\boxtimes$	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Le Robert
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	$\boxtimes$		Parc Naturel Régional de la Martinique (FR8000023) Réserve biosphère (FR6400016 & FR6500016)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		$\boxtimes$	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		$\boxtimes$	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

			PPRN de la Martinique
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		$\boxtimes$	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		$\boxtimes$	
D'un site classé ?		X	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Non car le lavage des camions était prévu dans le cadre du projet initial. Engendre-t-il des prélèvements X d'eau ? Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible d'entraîner des Le projet se situe sur une zone existante et déjà exploitée sur le site. perturbations, des dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il X susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Le projet se situe sur une zone existante et déjà exploitée sur le site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Le projet se situe sur une zone existante et déjà exploitée sur le site.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	$\boxtimes$		Inondation Séisme Mouvement de terrain
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	$\boxtimes$		Risques sanitaires liés à la réception et la manutention des déchets  Risques limités par des mesures préventives pour les SPANS: - activité encadrée par un agrément sanitaire N°FR97222001 - lavage des camions - manipulation mécanique des produits et contenants - accès limité à la zone - récupération et traitement interne des eaux dans le process
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		$\boxtimes$	Le projet se situe sur une zone existante et déjà exploitée sur le site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		$\times$	Il n'y aura pas d'impact vis à vis de la situation existante, le site se trouvant à l'écart des zones habitées.  La principale source de bruit sera constituée par le fonctionnement de l'équipement, la circulation des véhicules et engins de déchargement et rechargement, circulation très limitée au regard de l'activité générale du site. A noter que l'exploitation de la zone se fait uniquement en iournée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	L'activité de décondtionnement est implantée au cœur du site du CVO et ne génère pas d'impact odeur notable au voisinage. Par ailleurs, le site se trouve à l'écart des zones habitées.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Engendre-t-il des effluents ?	X		Toutes les eaux de process et de nettoyage du Hall 7 sont collectées et envoyées vers la cuve lixiviats de 200 m3 pour être réutilisées dans le process.  Les effluents de le place felix existante sont collectés via un bassin et traité par un débourbeur-séparateur hydrocarbures avant rejet dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		Les refus de presse, issus de l'extraction de la pulpe des DIC sont envoyés par camion vers les exutoires autorisés pour élimination. Les refus de tri des plastiques seront évacués par camion vers l'exutoire dédié.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		$\boxtimes$	
approuvés	ences du projet identi . ? . Non X Si oui, décriv			ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?  Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :				
		,		

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Les mesures suivantes permettent de réduire les effets négatifs potentiels du projet :

- Condition acceptation avec Certificat d'Acceptation Préalable pour les DIC
- Zone de réception / traitement / lavage camion uniquement dans le hall 7 afin de limiter les contaminations
- Temps de stockage des intrants restreint
- Évacuation régulière des refus
- Récupération des jus de déconditionnement de biodéchets pour intégration dans le process
- Tri des déchets verts dans des zones autorisées à recevoir du produit
- Manipulation des intrants uniquement avec des engins d'exploitation

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A notre sens, le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale car :

- > il s'inscrit dans le périmètre d'un site déjà dédié et autorisé à la valorisation organique des déchets :
- les nouvelles activités sont implantées dans des zones imperméabilisées et déjà exploitées dans le cadre de l'autorisation en vigueur
- les nouvelles activités concernent des déchets autorisés sur le site avec notamment un agrément sanitaire pour les sousproduits animaux
- > le projet répondra aux exigences de l'arrêté ministériel du 23/11/11 (relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour le protection de l'applicables aux installations classées pour le protection de l'applicable aux installations classées aux installations c

#### 8. Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

0	.1 Annexes obligatoires						
Objet							
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X					
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X					
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	$\boxtimes$					
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×					
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	$\boxtimes$					
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.						

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Obje	et
------	----

# 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

le,

Fait à

ROBERT

13/10/22

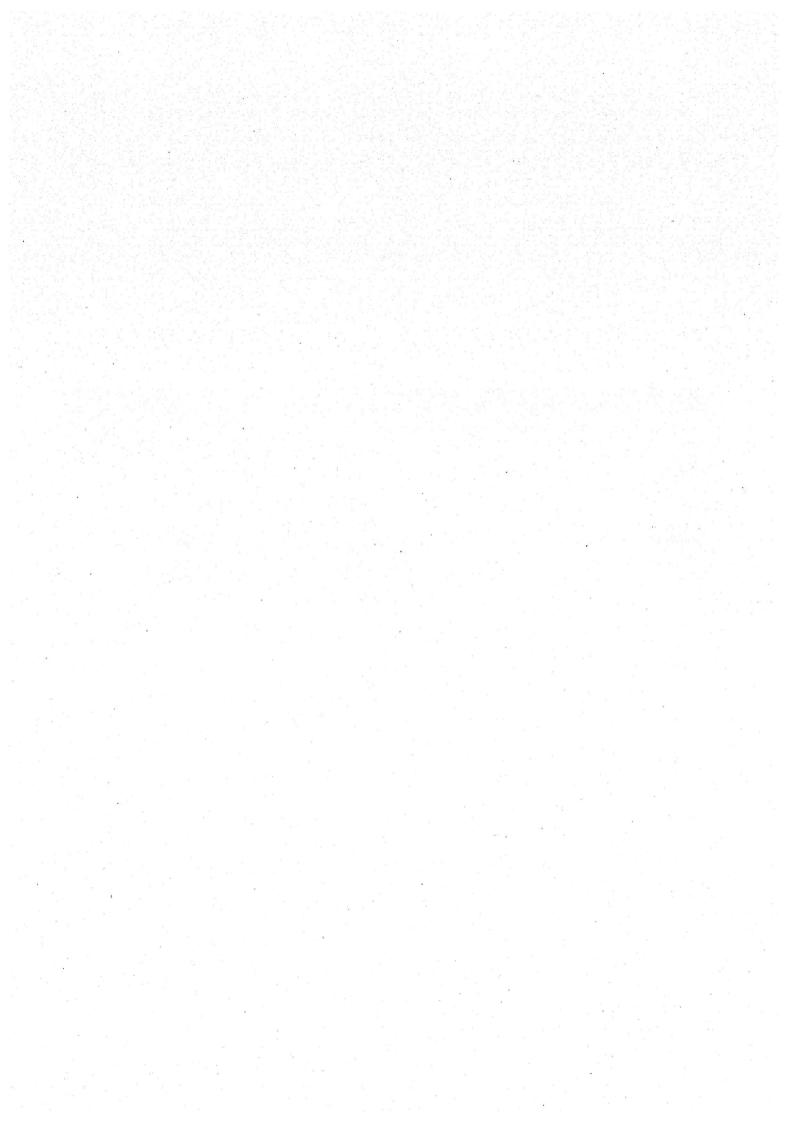
Signature

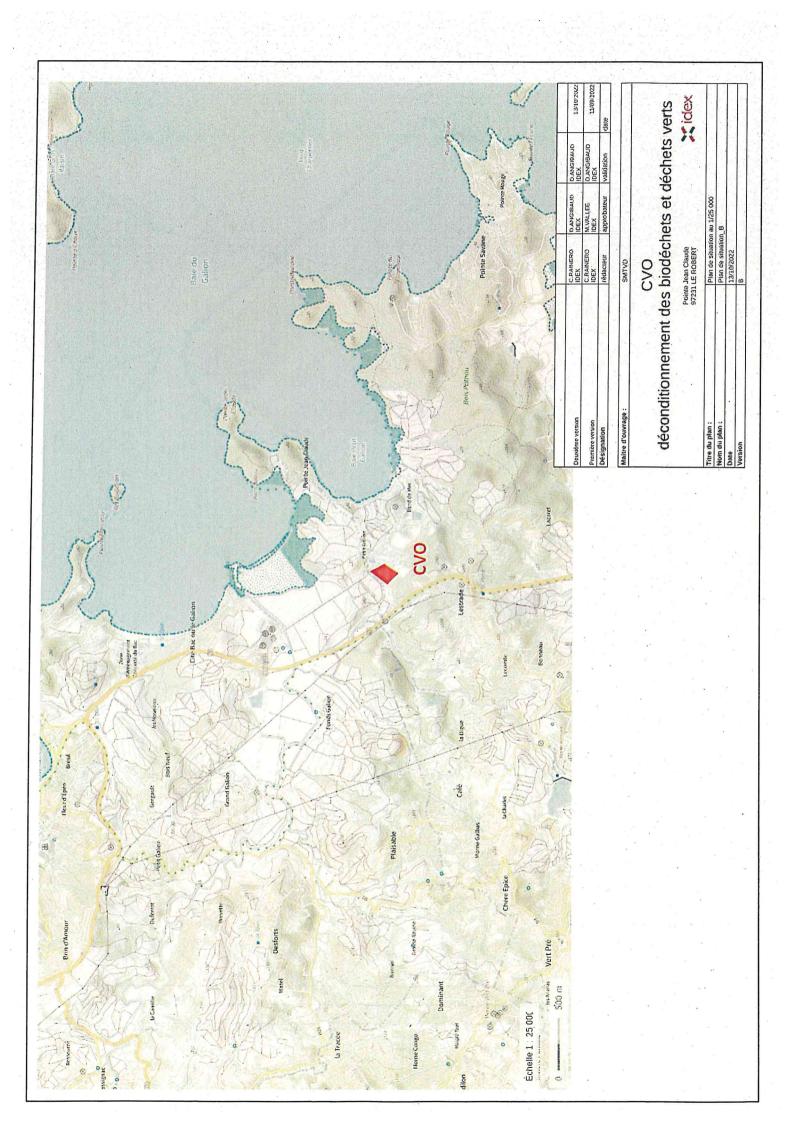
Télédéclaré le 13/09/2022

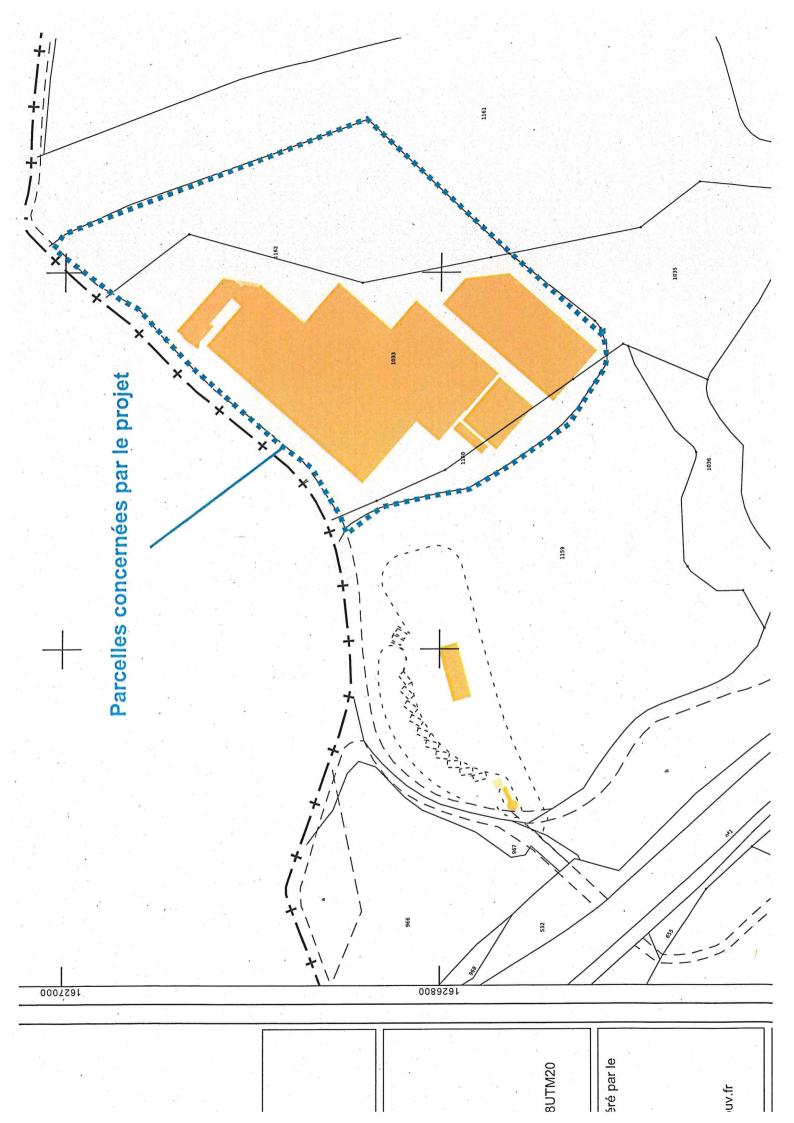
Site L'Estrad

WVIRGNNEWENT

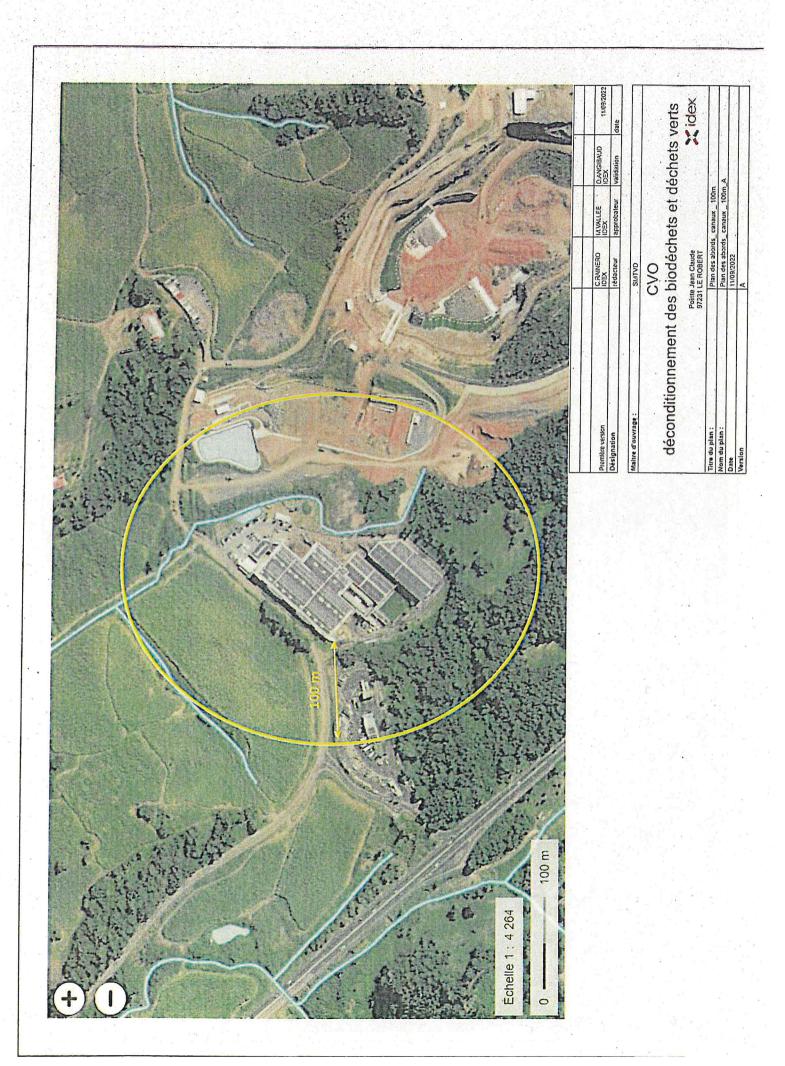
Pointe Jean-Claude - Site L'Estrade 97231 LE ROBERT Fel 06 96 36 26 10 - Fax 05 96 56 63 93

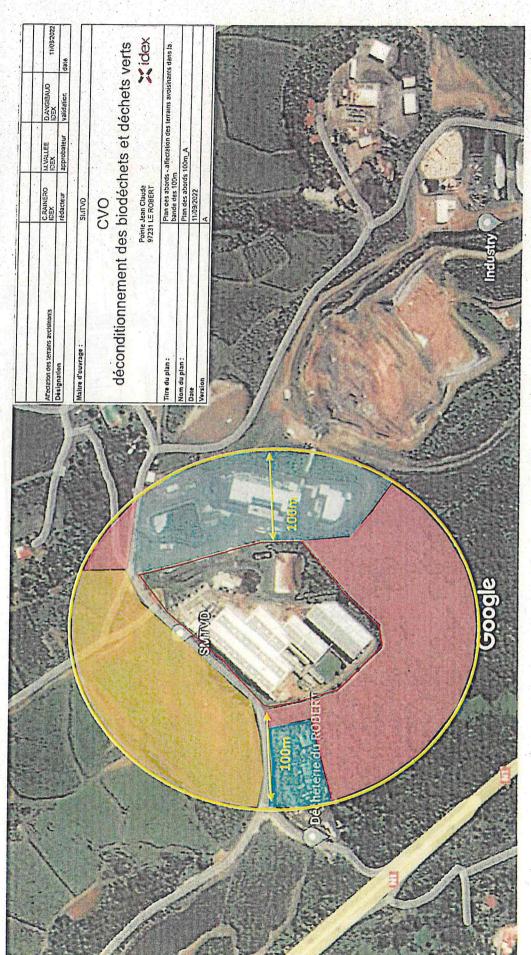








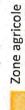


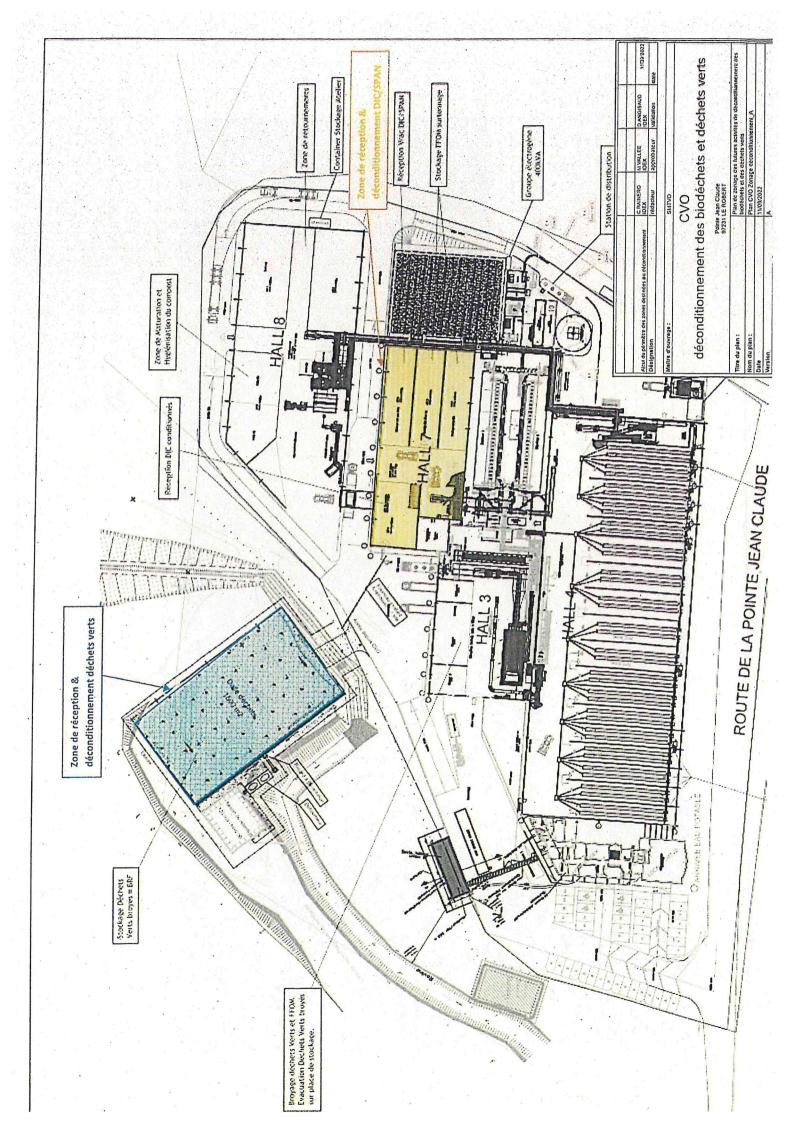


Images @2022 CNES / Airbus, Maxar Technologies, Données cartographiques @2022 100 m

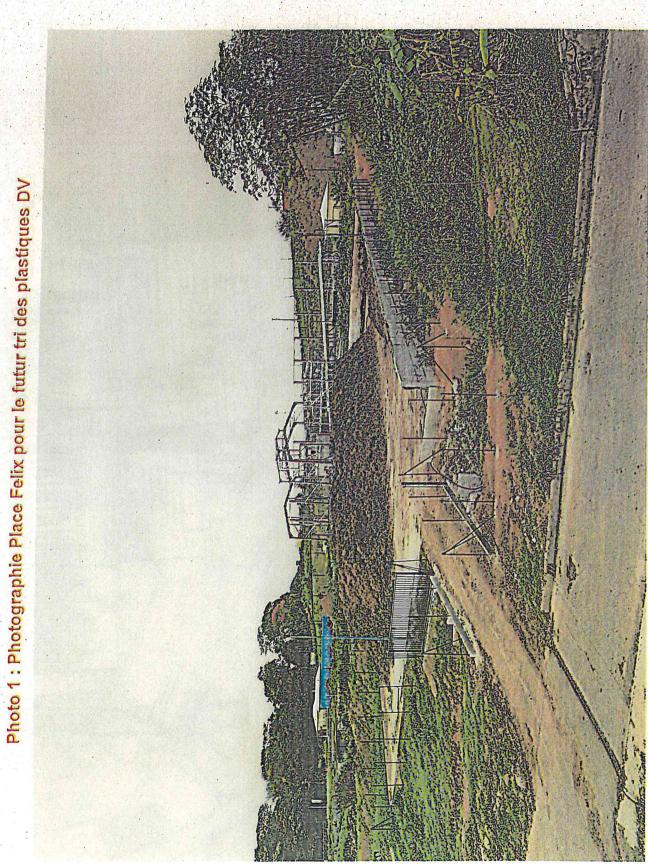
Site de transfert ou valorisation de déchets

Zone boisée





Localisation géographique des photo



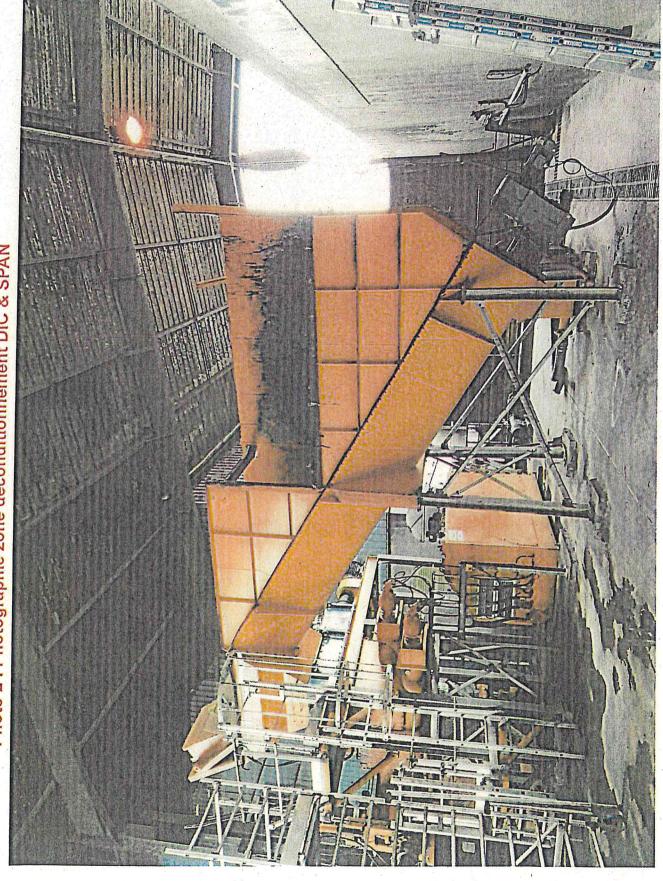


Photo 2: Photographie zone déconditionnement DIC & SPAN

